

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme Question écrite n° 91738

Texte de la question

M. Frédéric Reiss souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conséquences de la réforme instituant le parcours de santé sur le fonctionnement de certaines associations à but paramédical. Les clubs Coeur et Santé ont un rôle important de prévention médicale et de récupération suite à des opérations artérielles et cardiaques : en effet, ils mettent à disposition des appareils de gymnastique, organisent de l'aquagym, des cours de diététique, etc., en collaboration avec des médecins spécialistes. Afin d'éviter tout incident, un certificat établi par un cardiologue et indiquant la capacité des futurs adhérents est obligatoire. Dans ces circonstances, la réforme du système de santé a pour conséquence directe de forcer près de 8 000 personnes à passer une fois par an par leur médecin généraliste pour obtenir un rendez-vous chez leur cardiologue dans l'unique but de pouvoir renouveler leur adhésion et poursuivre une activité fort bénéfique à leur santé. Pour ces raisons, il souhaite savoir si des problèmes similaires se sont déjà présentés avec d'autres activités de prévention médicale et quelle solution a été trouvée pour éviter de décourager ce type d'initiative.

Données clés

Auteur : M. Frédéric Reiss

Circonscription: Bas-Rhin (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 91738

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3836